

Annexe II

- 1 Le "béryllium, le chrome, le nickel, le vanadium et leurs composés" sont transférés du paragraphe B de l'Annexe II au paragraphe A. Le reste du texte du paragraphe B est supprimé. Les paragraphes suivants deviennent en conséquence les paragraphes B, C, D et E.
- 2 Le texte actuel du paragraphe F est remplacé par ce qui suit :

"Les matières qui, bien que non toxiques par nature, peuvent devenir nocives en raison des quantités immergées, ou qui sont de nature à diminuer sensiblement les agréments."